



Achat véhicule d'occasion

Par Lelouu

Bonjour,

J'ai acheté le 19 octobre 2022 une voiture d'occasion chez un garagiste. C'est ma première voiture (je suis étudiante). Je suis tombée en panne la semaine dernière avec, la pompe à essence n'envoyait pas d'indication disant qu'elle était vide car le flotteur était mort. Le CT était OK lors de l'achat. Cependant, sur l'annonce il était marqué que la voiture datait de 2009 or je viens de me rendre compte qu'elle datait de 2008.. Je viens de la récupérer suite au problème technique et je dois la ramener ce soir car une forte odeur d'essence dans l'habitacle. Je ne me sens pas en sécurité avec cette voiture. Le garage ne m'a donné aucune facture d'achat et surtout m'a menti sur l'année de mise en circulation de la voiture... Je souhaite un remboursement.. Comment je peux m'y prendre ?

Bien à vous,
Léa

Par Prana67

Bonjour,

Je ne pense pas qu'une simple erreur de date puisse faire annuler la vente, d'autant plus que vous auriez pu vérifier la date sur la carte grise avant d'acheter.

Concernant la panne et l'odeur d'essence, retournez chez le garagiste qui a réparé. Il est possible que le gros joint ne soit pas bien en place et du coup vous avez une odeur d'essence dans l'habitacle.